

de la rivière de Batiscan, du côté nord-est, au lieu et place du sieur Lefebvre, curé de Batiscan.

15 décembre 1726 — Ordonnance qui condamne le nommé Parisien, chandelier, à rendre au sieur de Chevigny, écrivain du roi, soixante-quatre livres de suif qu'il lui a donné pour faire de la chandelle.

24 décembre 1726 — Ordonnance qui enjoint à ceux qui ont des fiefs et autres biens en roture de rendre la foi et hommage et donner leurs aveux et dénombremens dans tout le mois de février sous peine de saisies féodales et autres poursuites. (Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 229.)

31 décembre 1726 — Ordonnance qui condamne le sieur Lamorille l'aîné en l'amende de deux cents livres pour avoir contrevenu à l'ordonnance du 22 novembre 1726 au sujet de la vente des boissons. (Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 228.)

2 janvier 1727 — Ordonnance qui enjoint aux habitants de la seigneurie de Beaupré de rétablir incessamment les chemins et ruisseaux de la dite seigneurie.

14 janvier 1727 — Ordonnance entre Jacques Hamelin, seigneur des Grondines, et Charles Dubord, enseigne de milice, au sujet de la commune de la dite seigneurie. (Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 311.)

14 janvier 1727 — Ordonnance qui, à la demande de Louis-Joseph Morel de la Durantaye, seigneur de Kamouraska, oblige les habitants de la dite seigneurie à rétablir leurs clôtures.

19 janvier 1727 — Ordonnance qui décide que la veuve Tapin gardera le rouet qu'elle et sa fille, Marie-Catherine Tapin, femme de Jean Petit, habitant de Saint-